



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 18 mars 2020

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

TERRALIA Aménagement

21 rue de la Sarre

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

57070 METZ

Objet : Dossier de déclaration concernant le lotissement « Les Bords de Moselle » à BERG-SUR-MOSELLE
Accord avant délai de 2 mois

Réf : 57-2019-00635

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

lotissement « Les Bords de Moselle » à BERG-SUR-MOSELLE

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 18 décembre 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

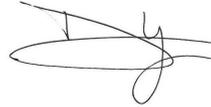
Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de BERG-SUR-MOSELLE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



CÉLINE DELLINGER

Copie pour information :

-BET SIRUS
21 Rue de la Sarre-BP 15135-57074 METZ Cedex 03
- Mairie de BERG ^s/ MOSELLE
51 Grand'rue
57570 Berg-sur-Moselle
commune.berg@wanadoo.fr